

## Convention Individuelle de Formation – Notice explicative

### **Préambule :**

Depuis la publication du nouveau décret sur la formation doctorale, en 2016, des changements ont été opérés dans la procédure d'inscription pour se conformer au texte. Le "rapport d'entrée en thèse" a été remplacé pour les nouveaux entrants par la "convention de formation" qui comprend de nouvelles rubriques à renseigner. La plupart sont à renseigner de façon très succincte (notamment les points 2, 3 et 4 repris ci-dessous).

Dans l'esprit de ce nouveau texte de loi, le projet de thèse doit être considéré comme un projet professionnel bien cadré dès le début. Vous pouvez vous inspirer, pour vous aider à remplir les différentes rubriques de la charte de thèse et du règlement intérieur de l'ED.

\*\*\*\*\*

### **2. Caractéristiques relatives à l'encadrement :**

2.1 Calendrier prévisionnel du projet de recherche : **A remplir succinctement. Donner un échéancier semestriel qui semble réaliste. Dans les cas d'une co-tutelle internationale, indiquez les séjours prévisionnels dans les deux pays. S'agissant d'un financement CIFRE, indiquez les séjours dans l'entreprise privée.**

2.2 Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches : **Précisez les modalités qui seront mises en œuvre, notamment le CSI et l'obligation de formations (cf le site de l'ED ou RI).**

2.3 Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche : **Préciser brièvement les moyens financiers et les ressources spécifiques nécessaires au projet de thèse, incluant le financement de missions, formations, congrès ou colloques...**

2.4 Modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche : **Précisez les règles et usages en vigueur dans l'unité de recherche. Indiquez les moyens mis à disposition du doctorant (espace de travail, ressources documentaires, accès restauration).**

### **3. Caractéristiques pédagogiques :**

3.1 Le projet professionnel du doctorant : **Mentionner le projet professionnel du doctorant après la thèse (même si celui-ci peut changer en cours de thèse). Le parcours individuel de formation (point suivant) doit être réfléchi en fonction de ce projet professionnel.**

3.2 Parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel : **Il n'est pas nécessaire de lister les formations, mais de commencer à réfléchir aux formations utiles au projet, en**

tenant compte des recommandations de l'ED (40 HF formations disciplinaires, 40 HF de formations transversales, 40 HF formations d'insertion professionnelle). Mentionner si le doctorant est intéressé par un label particulier.

#### **4. Valorisation des travaux de recherche :**

Mentionner que les travaux seront valorisés par des publications/brevets et respecteront les règles du laboratoire.